

Règlement du concours-photo organisé par la BU de Versailles pour ses 10 ans

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre des 10 ans de la bibliothèque universitaire de Versailles, la Direction des Bibliothèques et de l'IST (DBIST) organise un concours photo nommé «Ma BU, mon chez-moi» du 30 janvier 2023 au 3 février 2023 inclus.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants et au personnel de l'UVSQ.

Article 2 : Thématique et informations pratiques

Les photographies devront impérativement être prises dans la BU de Versailles par tout dispositif de prise de vue au choix et exprimer un point de vue en adéquation avec le thème « Ma BU, mon chez moi ».

Pour ce faire, les participants ont le choix de prendre une photo dans les espaces ou en utilisant le fonds vert à disposition pour tout besoin de retouches photos.

Des accessoires et des déguisements sont mis à disposition à l'accueil.

Article 3 : Modalités de participation

Les candidats doivent envoyer leur(s) cliché(s) à l'adresse busv.bib@uvsq.fr avant le 3 février 2023 minuit.

Dans le mail devront figurer également : le(s) nom(s) et adresse(s) mail de(s) personne(s) figurant sur la photo, ainsi que le titre de la photographie.

L'auteur de la photo doit aussi être indiqué pour les crédits.

Les gagnants du concours devront fournir la preuve de leur appartenance à l'Université lors de la remise des prix.

L'utilisation des applications de retouche photographique est autorisée.

Les photographies envoyées au-delà de la date limite fixée pour le concours ne seront pas traitées.

Article 4 : Publication des photographies dans le cadre du concours

Les photographies pourront être présentées par la suite dans le cadre d'une éventuelle exposition.

Elles pourront également être publiées sur les pages Facebook, Twitter et Instagram des BU de l'UVSQ (@bibuvsq).

1. Le participant consent à ce que sa ou ses photographies soient publiées et consultables par un tiers sur les dits réseaux sociaux afin d'être soumises au vote du public. Si une personne tierce décide de diffuser à une plus large échelle ces photos, les organisateurs du concours ne se tiennent pas pour responsables.

Article 5 : Le vote

Deux votes sont organisés :

=> Le premier vote sera organisé lors de la réunion d'un jury de professionnels des bibliothèques : ce jury fera une première sélection de clichés selon les critères suivants : qualité de la prise de vue, originalité de la photo, respect du thème.

En cas d'ex-aequo à la suite du vote organisé pour désigner les gagnants, un vote sera de nouveau réalisé pour les départager.

=> Le deuxième vote s'effectuera par le public en story sur les réseaux sociaux de la BU (@bibuvsq). Les 3 photographies qui récolteront le plus de votes remporteront le concours.

Article 6 : Les prix

Ce concours est doté de 3 prix solo et de 2 prix de groupe (maximum 5 pers/gp) :

1. er prix solo : une paire d'écouteurs sans fils + un chargeur à induction

2. ème prix solo : un chargeur à induction

3. ème prix solo : une paire d'écouteurs sans fils

1^{er} prix groupe : tote bag goodies UVSQ avec mugs

2^{ème} prix groupe : tote bag goodies UVSQ

Article 7 : Les résultats

Les lauréats seront avertis par mail (fourni par les participants dans le mail d'envoi contenant la photo) entre le 30 janvier et le 3 février 2023 et pourront retirer leurs prix à l'accueil de la BU.

Les résultats des votes seront rendus publics en début de semaine suivante sur les réseaux sociaux des BU (@bibuvsq).

Article 8 : Législation

Les photographies soumises doivent respecter la législation française en matière de droit à l'image et de droit d'auteur.

Chaque participant certifie être l'auteur de la ou des photographies soumises, déclare qu'elle(s) est (sont) entièrement originale(s) et doit avoir obtenu préalablement l'autorisation écrite des personnes identifiables sur le cliché pris dans l'espace privé (à l'intérieur des bâtiments). Il garantit l'Université contre tous recours ou actions de tiers.

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent les organisateurs du concours à utiliser leurs noms, prénoms et à utiliser leurs photos ainsi que leurs titres pour tous types d'exploitation tant actuels que futurs, sur tous supports, sans limitation d'espace et pour la durée de la propriété littéraire et artistique sur l'œuvre d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

Ils autorisent notamment la représentation gratuite dans le cadre d'une exposition réelle, sur les réseaux sociaux. Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droits à une quelconque rémunération ou autre prestation.

Tous les participants donnent le droit aux organisateurs du concours d'utiliser les photographies soumises pour illustrer tout support de communication de l'Université Versailles-Saint Quentin en Yvelines sans aucune forme de permission, avis ou rémunération. En cas d'utilisation, la photographie portera la mention « crédits photo : Nom, prénom de l'auteur – 2023 ».

Les organisateurs du concours se réservent le droit de supprimer ou de ne pas publier les photographies qu'ils jugent non conformes, qui contreviendraient manifestement aux lois et règlements en vigueur ou qui ne respecteraient pas le règlement du présent concours. Les organisateurs se réservent notamment le droit d'exclure tout participant, sans à avoir à justifier leur décision, s'ils estiment que le contenu apporté par le participant (ou tout élément de sa participation) peut être considéré comme :

- dévalorisant pour les organisateurs et donc contraire à leurs intérêts matériels et/ou moraux ;
- pouvant enfreindre la législation française et communautaire et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, s'ils considèrent que l'œuvre est :
 - contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
 - à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, négationniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
 - menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
 - portant atteinte à l'épanouissement physique, psychologique et/ou morale des enfants et des adolescents, et notamment à caractère pornographique ou pédophile ;
 - incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
 - incitant au suicide, etc.

Article 9 : Responsabilités

Les organisateurs du concours ainsi que leurs partenaires ne pourront être tenus responsables pour tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, technique ou de quelque nature que ce soit.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Les tirages photographiques réalisés dans le cadre de ce concours sont la propriété de la Direction des Bibliothèques et de l'IST.

Article 10 : Droit d'accès et de rectification des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant. Ils peuvent le faire en contactant les organisateurs du concours à l'adresse mail : busv.bib@uvsq.fr

Article 11 : Règlement

La participation à ce concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation liée à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée souverainement par les organisateurs du concours.

Article 12 : Dépôt du règlement du jeu

Il est consultable en ligne sur le site des bibliothèques universitaires de Versailles-Saint Quentin en Yvelines <https://www.bib.uvsq.fr/evenement-la-bu-de-versailles-fete-ses-10-ans>. Il pourra être fourni sur simple demande écrite adressé à l'organisateur (Direction des bibliothèques et de l'IST, 45 avenue des Etats Unis, Versailles) ou par mail à busv.bib@uvsq.fr